

ENFANTS, PAIX ET SÉCURITÉ

LISTE DE CONTRÔLE DES POLITIQUES
SUR L'ÉLABORATION D'UN PROGRAMME
COMMUN

2022



DE QUOI S'AGIT-IL?

Une liste de contrôle des politiques sur ce que les gouvernements et les dirigeants doivent comprendre à propos du programme pour les Enfants, la Paix et la Sécurité (EPS) et comment il s'inscrit dans le cadre plus large du programme de paix et de sécurité mondiales.

INTRODUCTION

Il se présente un besoin urgent de bien comprendre les contextes fragiles qui menacent les enfants, augmentent leur vulnérabilité à la violence extrême et à l'insécurité, et qui diminuent leur capacité d'influencer positivement le changement. Ces défis pérennisent des cycles d'inégalité et de violence qui se poursuivent sur plusieurs générations. La mise en place du programme mondial pour les Enfants, la Paix et la Sécurité est une réponse pour relever ces défis et compléter les cadres existants, notamment : le programme sur les Femmes, la Paix et Sécurité (FPS) ; le programme

Jeunesse, Paix et Sécurité (JPS) ; les Réseaux d'Alerte Précoce et de Prévention du Génocide ; et la sécurité humaine, la réforme du secteur de sécurité et les cadres de sécurité économique. Ces cadres politiques sont interdépendants et se renforcent mutuellement. Prévenir l'implication et l'exposition des enfants à la violence armée, associée à des efforts concertés pour travailler directement avec les enfants et les jeunes pour consolider et maintenir la paix, doit être pleinement intégré dans les efforts de paix et de sécurité mondiales.

OBJECTIF

L'objectif de cette liste de contrôle des politiques est de montrer la nécessité d'avoir un programme mondial pour les Enfants, la Paix et la Sécurité. La liste de contrôle des politiques vise à fournir des conseils aux gouvernements sur les actions concrètes qui peuvent être prises pour mettre en œuvre et contribuer à un programme EPS. La liste de contrôle des politiques est un document dynamique qui continuera à évoluer et à intégrer les meilleures pratiques. Les recommandations ci-dessous ne sont pas exhaustives, mais constituent un catalyseur pour créer un dialogue et une action dans la l'élaboration d'un programme EPS.

En tant que cocréateurs, avec le gouvernement du Canada, des Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats et de lignes directrices de mise en œuvre destinées aux institutions du secteur de sécurité, cette liste de contrôle a été élaborée pour présenter une approche holistique de la prévention du point de vue de la politique gouvernementale. Elle devrait être considérée comme complémentaire à la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies et à son Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, à la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, aux Principes de Paris et les

lignes directrices sur les enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés, ainsi qu'aux principales chartes régionales sur les enfants.

Malgré le développement croissant des traités et des normes relatifs aux droits de l'enfant, y compris des dizaines de résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable et de nombreux mandats des représentants et des conseillers spéciaux auprès du Secrétaire général des Nations Unies, il existe des lacunes dans la constellation des politiques mondiales en ce qui concerne la priorité accordée à la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants dans la violence armée, et le lien direct avec la réalisation de la paix et de la sécurité. Bien que les programmes Jeunesse, Paix et Sécurité et Femmes, Paix et Sécurité soient louables, ils n'abordent pas spécifiquement les défis uniques auxquels les enfants sont confrontés et ne reconnaissent pas non plus le rôle central que jouent les enfants pour instaurer la paix et la sécurité. Un programme EPS efficace doit combler ces lacunes, ainsi que leur intersectionnalité, en complétant la politique existante ; plus précisément, par le travail des ministères et des agences gouvernementales.

LISTE DE CONTRÔLE

1. ACCORD INTERNATIONAL

Le programme EPS est en train d'être élaboré et une résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies (CSNU) est essentielle pour garantir un accord international sur ce que devrait être le programme EPS. Les résolutions 1325 (2000) et 2250 (2015) du Conseil de Sécurité des Nations unies ont contribué à consolider respectivement le programme Femmes, Paix et Sécurité et programme Jeunesse, Paix et Sécurité. Ces résolutions sont importantes car elles sont l'expression formelle de la volonté ou l'opinion des membres du Conseil de Sécurité et peuvent aider à définir des actions futures. Un accord peut également être obtenu au niveau régional, au travers des déclarations d'organes régionaux.

Les États devraient :

- Soutenir l'élaboration d'une résolution du CSNU sur le programme EPS;
- Soutenir les organes régionaux dans l'élaboration des déclarations spécifiques à leur région sur le programme EPS.

2. PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR EPS (MANDATS GOUVERNEMENTAUX)

En vue de respecter leurs obligations en matière de EPS, les ministères des gouvernements doivent avoir des mandats clairs qui définissent leurs rôles et leurs responsabilités. La sécurité des enfants doit être considérée comme faisant partie d'un programme plus élargi de sécurité et les gouvernements doivent veiller à ce que leurs messages reflètent la manière dont le programme EPS est lié à d'autres questions/aspects de sécurité. Semblable à l'Analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus), processus analytique qui évalue les inégalités systémiques et comment adopter des politiques plus inclusives en matière de genre, il devrait y avoir une approche similaire pour le programme EPS qui évalue les inégalités systémiques et intersectionnelles par rapport à l'âge.

Les États devraient :

- Désigner un point focal gouvernemental pour les droits des enfants (c'est-à-dire un médiateur pour les enfants);
- Veiller à ce que les ministères concernés disposent de mandats clairs qui précisent la manière dont ils sont responsables de la mise en œuvre du programme EPS.
- Examiner ce qui doit être ajouté à l'approche de l'Analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) pour inclure un programme EPS.



3. NORMES JURIDIQUES INTERNATIONALES, RÉGIONALES ET NATIONALES

Veiller à ce que les politiques relatives aux droits de l'enfant reposent sur une base solide est un point de départ essentiel pour prévenir l'implication des enfants dans la violence armée et promouvoir leur participation significative aux efforts de paix. Il existe un cadre prometteur de traités et de normes mondiales et régionales relatifs aux droits de l'enfant, notamment la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, son Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, les Principes de Vancouver, les Principes et Engagements de Paris et la Déclaration sur la sécurité dans les écoles. En plus d'adhérer à ces instruments, les États doivent également travailler avec des partenaires nationaux, régionaux et mondiaux pour mettre en œuvre et défendre les droits de l'enfant au niveau national.

Les États devraient :

- Ratifier ou approuver les principaux traités et normes relatifs aux droits de l'enfant et encourager les autres États à le faire;
- Modifier ou adopter une législation nationale qui s'aligne sur les obligations internationales, garantir des ressources adéquates pour leur mise en œuvre, former les autorités compétentes sur leurs devoirs en vertu de chaque obligation, assurer un suivi et des rapports réguliers sur la mise en œuvre, et coopérer avec d'autres États pour une entraide mutuelle dans la mise en œuvre;
- Se servir de l'outil d'alignement des politiques de l'Institut Dallaire pour évaluer la mise en œuvre des principaux traités et normes relatifs aux droits de l'enfant, identifier les lacunes et formuler des recommandations sur la manière de mieux respecter leurs obligations;
- Veiller à ce que les enfants aient accès à la justice lorsque leurs droits sont violés en vertu de la législation nationale.

4. POLITIQUE D'INCLUSION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ NATIONALE ET DE DÉFENSE

La politique de défense fait partie d'un concept plus large de politique de sécurité nationale ou de stratégie de sécurité nationale. Elle englobe la planification et la gestion de la défense, qui constituent des étapes consécutives vers la mise en œuvre pratique de cette politique, jusqu'au commandement et au contrôle effectifs.¹ La politique de défense est une politique publique et, par conséquent, elle devrait être élaborée dans une perspective qui inclut la priorisation et la protection des enfants au niveau international. La politique de sécurité nationale doit également être révisée pour inclure la protection des enfants contre la violence armée et d'en faire une priorité, ce qui est essentiel pour garantir la paix et la sécurité nationales. Le soutien à la promotion de la recherche et à l'élaboration des politiques sur la santé mentale des membres du secteur de sécurité et les liens avec les enfants, la paix et la sécurité sont essentiels à l'efficacité opérationnelle de ces institutions ainsi qu'à la protection des enfants.

Les États devraient :

- planification et à l'exécution d'opérations et d'activités militaires et policières aux niveaux stratégique, opératif et tactique des conflits armés et de la violence²;
- Réviser les politiques de sécurité et de défense nationales pour inclure des références et des dispositions spécifiques sur la priorisation de la protection des enfants dans la politique, la doctrine et les directives nationales afin de fournir une orientation institutionnelle, y compris sur les normes et ressources en matière de formation et d'éducation, sur le rôle du secteur de sécurité, conformément aux Principes de Vancouver et aux autres normes de protection de l'enfance.
- Soutenir le développement des rôles et responsabilités institutionnels des unités de protection de l'enfance, par la mise en place des points de contact en matière de protection de l'enfance au sein des ministères de la défense et des institutions de sécurité nationale.

¹ Se référer au DCAF Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité <https://www.dcaf.ch/resources?type=publications>

² JSP 985 https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/1040257/20211209_JSP_985_Vol_1.pdf

5. INCLUSION DANS LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

La politique étrangère devrait tenir compte d'une diversité de perspectives permettant l'inclusion et la participation de nombreux points de vue dans le dialogue et les processus décisionnels. L'inclusion et la participation accrue de diverses voix doivent être étayées par la transformation des processus et institutions traditionnels, afin de permettre une compréhension élargie de la paix et de la sécurité, allant au-delà des opérations de la police et de l'armée et de la focalisation sur la sécurité au niveau de l'État, pour inclure une priorité à la sécurité humaine, à la prévention de la violence et à la consolidation de la paix. La politique étrangère peut être un mécanisme pour la paix et la sécurité mondiales, mais une paix et une sécurité mondiales efficaces et durables ne sont pas possibles sans la protection des enfants, de leurs droits et de leurs libertés.

Une politique étrangère axée sur les EPS est un cadre politique basé sur la notion selon laquelle les enfants sont au centre de la paix et de la sécurité mondiales. En accordant la priorité aux besoins des enfants, les États peuvent commencer à s'attaquer aux causes profondes de la vulnérabilité des enfants à la violence et à l'insécurité, prévenir leur recrutement et leur utilisation dans la violence armée, et renforcer leur capacité à avoir un impact positif sur le changement. Une approche EPS encourage la coordination et la collaboration entre les secteurs humanitaires et les partenaires de développement

et de paix – favorisant un « triple lien » – en vue d'améliorer la flexibilité, la réactivité et la pérennité des interventions.

Les États devraient :

- Veiller à ce que les indicateurs centrés sur l'enfant, les indicateurs d'alerte précoce et les perspectives des enfants prioritaires et inclus dans la conception de nouvelles politiques étrangères;
- Veiller à ce que les hauts responsables des affaires étrangères soient informés sur le programme EPS et à ce que les instruments de politique étrangère tels que la diplomatie, l'assistance technique et l'aide au développement soient utilisés pour maintenir, mettre en œuvre et renforcer le programme EPS;
- Considérer les politiques étrangères qui mettent l'accent sur les EPS comme stratégiquement complémentaires aux cadres politiques existants tels que les programmes FPS et JPS, parmi tant d'autres.

6. RESSOURCES

Le manque des ressources financières constitue souvent l'un des obstacles les plus persistants à une bonne mise en œuvre de tout programme - des programmes ne peuvent être élaborés et maintenus sans un financement adéquat. L'allocation de ressources adéquates est essentielle pour maintenir un programme EPS. Les gouvernements doivent s'assurer que les ministères concernés disposent des moyens financiers et des ressources humaines nécessaires pour remplir leurs obligations.

Les États devraient :

- Allouer un budget au programme EPS, en tenant compte des objectifs fixés pour d'autres programmes marginalisés (c-à-d. l'ONU a pour objectif d'allouer 15 % des fonds

de consolidation de la paix à des projets répondant aux besoins des femmes et faisant progresser l'égalité des sexes³);

- Développer des systèmes de suivi financier qui favorisent la transparence et l'apprentissage en détaillant les dépenses et l'impact de ces financements;
- Assurer la disponibilité d'un financement flexible et à long terme pour les organisations de la société civile qui travaillent sur les EPS;
- Soutenir l'inclusion des perspectives et des besoins des enfants dans les conférences des donateurs.

3 Voir <https://wps.unwomen.org/financing> et <https://www.un.org/peacebuilding/fr/fund>

7. PERSPECTIVES DES ENFANTS SUR LA PAIX

Selon l'UNICEF, environ 800 millions d'enfants vivent dans des zones fragiles et touchées par des conflits et 1 sur 10 vit dans des contextes extrêmement fragiles. Malgré ces chiffres alarmants, les enfants ne sont pas souvent impliqués dans la résolution des conflits et la consolidation de la paix en dépit de leur capacité à être des vecteurs de paix longtemps sous-estimés. La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant énonce le droit des enfants à être impliqués dans les affaires qui les concernent et encourage une participation significative pour une paix durable. Les États doivent exploiter le potentiel des enfants en impliquant leurs points de vue et leurs priorités dans l'élaboration et la mise en oeuvre du programme EPS, et en impliquant leurs points de vue dans les processus de paix. Les jeunes doivent être responsabilisés en tant que défenseurs clés capables d'articuler les perspectives des enfants et de faire entendre leur voix en faveur de leur protection.

Les États devraient :

- Soutenir le développement des plateformes qui accordent la priorité aux perspectives des enfants, y compris leurs expériences, et qui permettent la collaboration avec des pairs et des leaders de la jeunesse afin de travailler ensemble pour la paix et les droits de l'homme;
- Fournir des ressources financières pour soutenir les initiatives qui accordent la priorité aux perspectives des enfants et à l'inclusion des enfants dans les processus de paix;
- Investir dans l'éducation qui inclut la pensée critique, la médiation, la communication et le travail avec les autres;
- Investir dans l'éducation qui inclut la pensée critique, la médiation, la communication et le travail avec les autres;

8. INTERSECTIONNALITÉ

La manière dont les enfants vivent les conflits peut varier en fonction de facteurs tels que l'identité ou l'expression de genre, les capacités, l'orientation sexuelle, les caractéristiques sexuelles, l'âge, le milieu socio-économique et d'autres formes d'exclusion et de marginalisation. Les enfants sont définis comme des personnes âgées de moins de 18 ans, mais il existe de nombreuses identités et expériences différentes qui affectent également les différents défis auxquels ils sont confrontés.

Une approche intersectionnelle nous aidera à mieux identifier, comprendre et répondre à la manière dont les différentes couches d'identité se chevauchent et créent de multiples niveaux d'injustice et de violations des droits de l'enfant, ainsi qu'à mettre en place des facteurs de protection. Ces couches qui s'entrecroisent peuvent également accroître le potentiel de contribution au changement.

Les États devraient :

- Explorer l'Analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) pour évaluer comment des filles, des garçons et des enfants créatifs dans leur genre peuvent expérimenter la loi, les politiques et les pratiques;
- Veiller à ce que les nombreuses expériences des enfants dans les conflits, qui peuvent varier en fonction de facteurs tels que le sexe, la race, les capacités, l'orientation sexuelle, l'âge, le milieu socio-économique et d'autres formes d'exclusion et de marginalisation, soient prises en compte dans l'élaboration des lois, des politiques et de la pratique.



9. IDENTIFIER ET COMBLER LES LACUNES

La politique mondiale actuelle présente des lacunes en ce qui concerne la priorité accordée à la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants dans la violence armée. Parmi les lacunes, citons : la compréhension des liens entre le travail forcé des enfants et la prévention de la violence ; l'égalité des sexes et l'autonomisation, les minorités de genre et les concepts de masculinité ; la responsabilité de protéger (R2P); les liens entre la sécurité socio-économique des enfants et/ou la discrimination et la gouvernance de l'enfant / les Droits de l'Enfant en Avant-Plan; et le changement climatique. Au fur et à mesure que le monde évolue et que de nouvelles menaces à la paix et à la sécurité des enfants apparaissent, ces lacunes peuvent également changer, et les États doivent être à l'écoute des nouveaux besoins en matière de recherche.

Les États devraient :

- Travailler avec la société civile et les partenaires universitaires pour mieux comprendre ces lacunes et la manière de les combler;
- Affecter une partie de leur budget EPS à la recherche, pour combler ces lacunes et formuler des recommandations orientées vers l'action.

10. IMPACT

Pour mesurer l'impact d'un programme mondial EPS, un processus efficace de suivi, d'évaluation, de responsabilisation et d'apprentissage devra être développé. Ces outils et processus devraient être conçus pour évaluer objectivement et systématiquement les développements politiques en cours, et pour inclure et partager les leçons apprises et les meilleures pratiques, ainsi que d'autres recommandations.

Les États devraient :

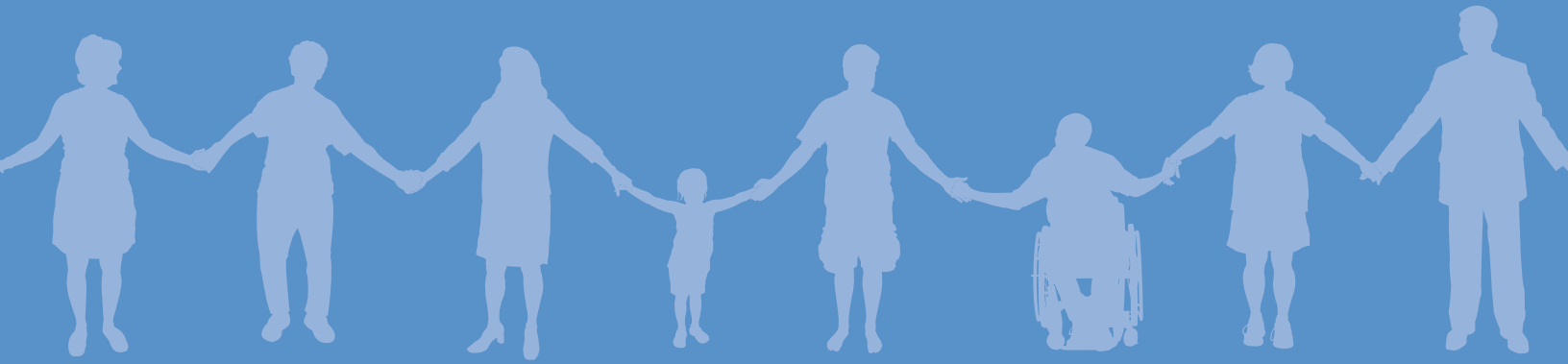
- Encourager les pays à allouer des ressources dans le cadre de leurs plans d'action nationaux en vue d'assurer un partage efficace des meilleures pratiques, des leçons apprises et des recommandations aux niveaux régional et international;

- Travailler ensemble pour créer une approche globale de plaidoyer afin de diffuser et publier les réalisations et les défis du programme EPS;
- Mandater les unités de protection de l'enfance créées au sein des ministères nationaux de la défense pour qu'elles contribuent activement aux meilleures pratiques, aux leçons apprises et aux stratégies de plaidoyer.

“EN BREF, CE N'EST PAS L'ÂGE QUI FAIT TOURNER LE MONDE. CE SONT PLUTÔT LES IDÉES. ET PROTÉGER LA JEUNESSE ET LES ENFANTS, C'EST PROTÉGER LES IDÉES ET PROTÉGER L'AVENIR.”

- MYRAH OLOO

(REPRÉSENTANTE DE LA JEUNESSE DU CONSEIL
CONSULTATIF INTERNATIONAL DE L'INSTITUT DALLAIRE)



L'Institut Dallaire pour les Enfants, la Paix et la Sécurité

1390 Lemarchant St., Halifax, N.-É., Canada, B3H 4R2

Adresse postale :

BP 15000, Université Dalhousie, Halifax, N.-É., Canada, B3H 4R2

www.dallaireinstitute.org

dallaireinfo@dallaireinstitute.org

